



Sylvie Coudert Barcelo  
Bros – 12200 La Rouquette  
tél 05 65 29 53 71  
ruralconseil@wanadoo.fr



S.E.L.A.R.L. LABROUE  
Géomètre D.P.L.G.  
87, rue Béteille  
12 000 RODEZ  
tél 05 65 42 09 01  
labroue.geometre@wanadoo.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE

# NAUSSAC

# P.L.U

## PLAN LOCAL D'URBANISME

**ELABORATION**

PLU Arrêté le :  
09 mars 2013

PLU Approuvé le :  
09 novembre 2013

PLU Exécutoire le :

29/11/13



MODIFICATIONS – REVISIONS – MISES A JOUR

# 3

**VISA**

Date 29/11/13

Le Maire  
D. Pouzoulet-Ligue



# P.A.D.D

# LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



**Les objectifs démographiques** visent à poursuivre la hausse de population avec une variation annuelle moyenne du solde migratoire de +1,6% et à maintenir le rythme de 4,4 à 5 logements par an.

**Les objectifs économiques** visent essentiellement à conforter et à dynamiser les services et activités existants sur la commune.



**Les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de modération de la consommation d'espace** visent à :

- favoriser une gestion économe des sols, en marquant des coupures d'urbanisation à l'intérieur des anciennes grandes zones NB du POS, en rationalisant la viabilisation à un coût supportable pour la collectivité

- favoriser la densification à son échelle rurale : sous la forme de petits pôles d'habitat avec de nouvelles constructions regroupées et par l'occupation du bâti vacant ou dont on peut changer la destination dans les villages et hameaux afin de les revitaliser.

# LES ORIENTATIONS GENERALES

L'eau

Les paysages

L'activité agricole

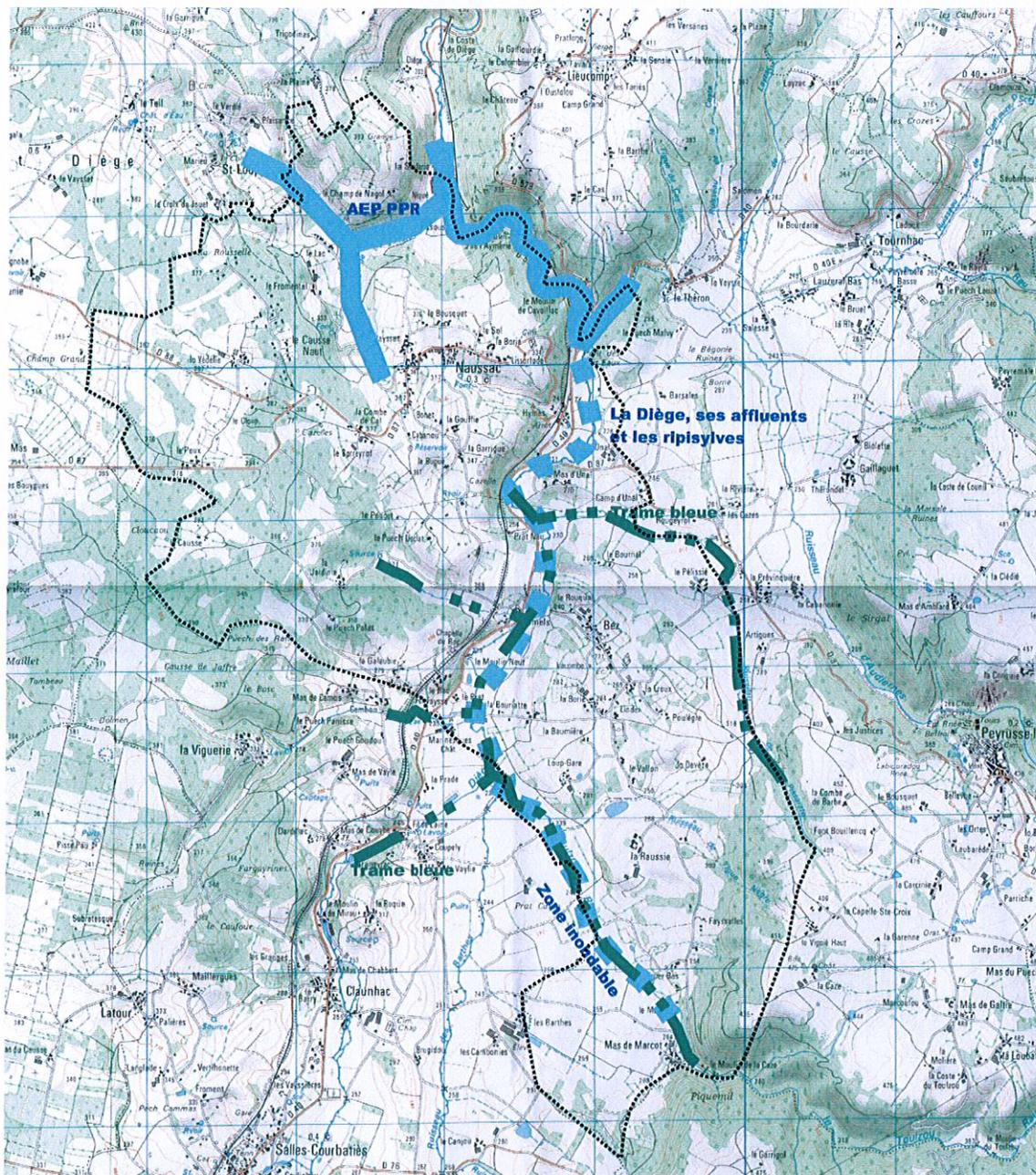
L'habitat

Les services aux populations, espaces et équipements publics

Les déplacements

Les loisirs et le tourisme

Le patrimoine non protégé



## L'eau une gestion qualitative et économe

Un élément naturel fort du patrimoine : La Diège  
Plusieurs fonctions : écologique, agricole et ressource en eau potable

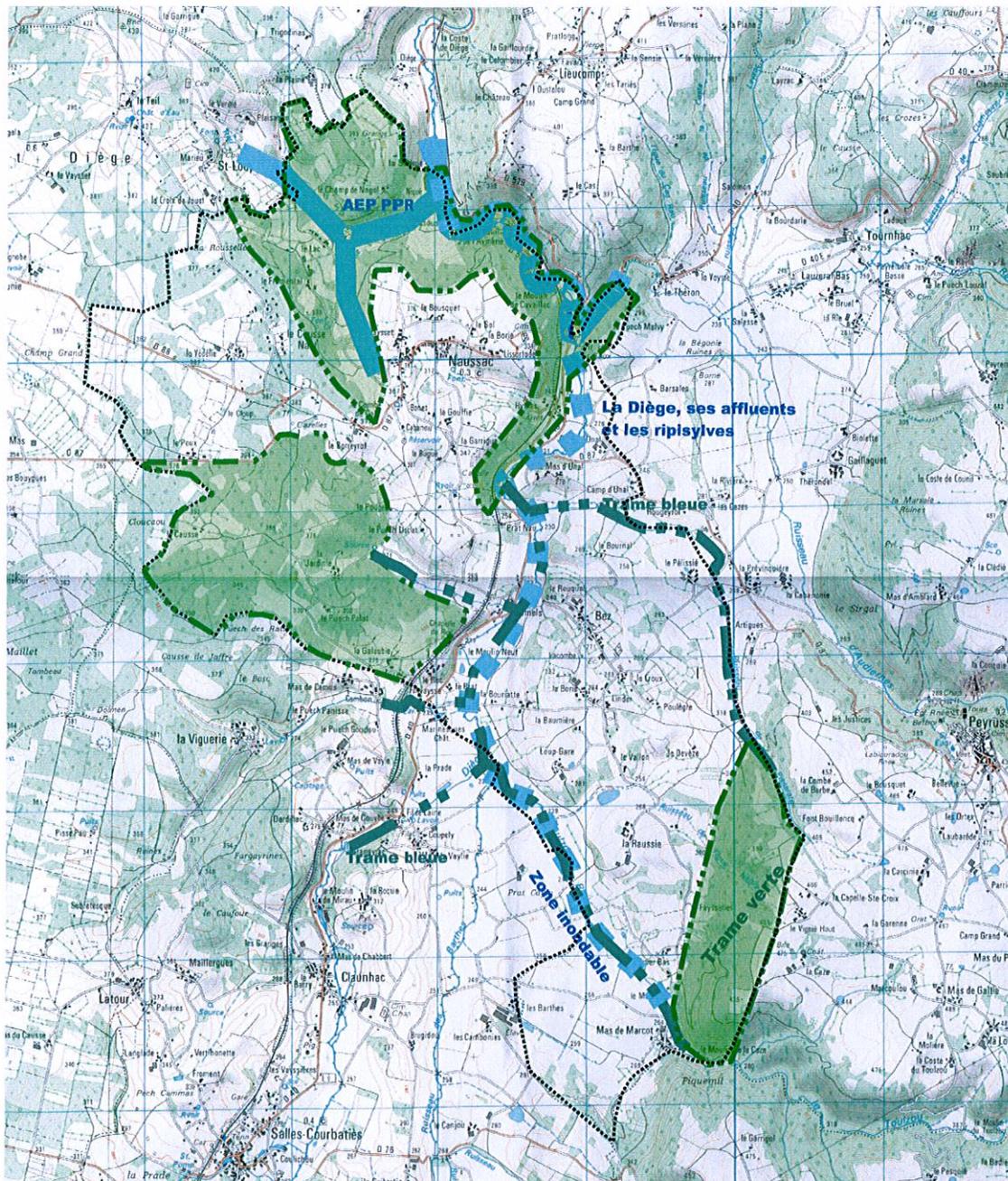
- Préserver ce paysage de cours d'eau et sa ripisylve, maintenir les continuités écologiques
- Etendre à ses affluents
- Et aux zones inondables

-Identifier et préserver les périmètres de captage AEP

- En zone de répartition des eaux : évaluer les besoins, les capacités du réseau pour les secteurs à étendre et à réhabiliter
- Encourager la récupération des eaux à la parcelle

- En zone sensible à l'eutrophisation : mettre aux normes les assainissements autonomes.
- Mettre aux normes les bâtiments d'élevage
- Conserver les bandes enherbées le long des cours d'eau

- Identifier la trame Bleue

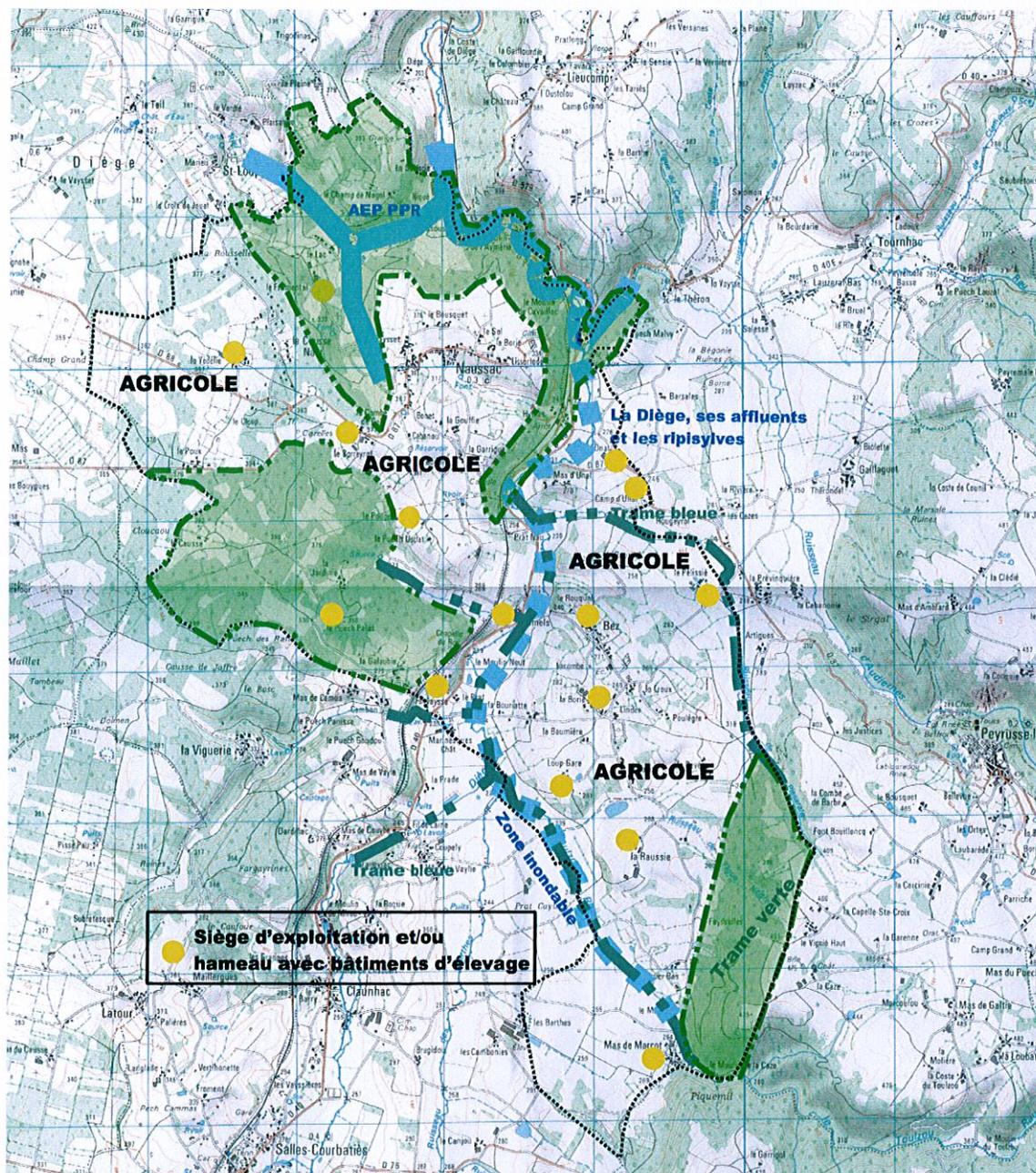


## Les paysages , un patrimoine à entretenir et à valoriser

Une nature « ordinaire », incluse dans les grands ensembles paysagers de la Vallée du Lot et des Causses du Quercy

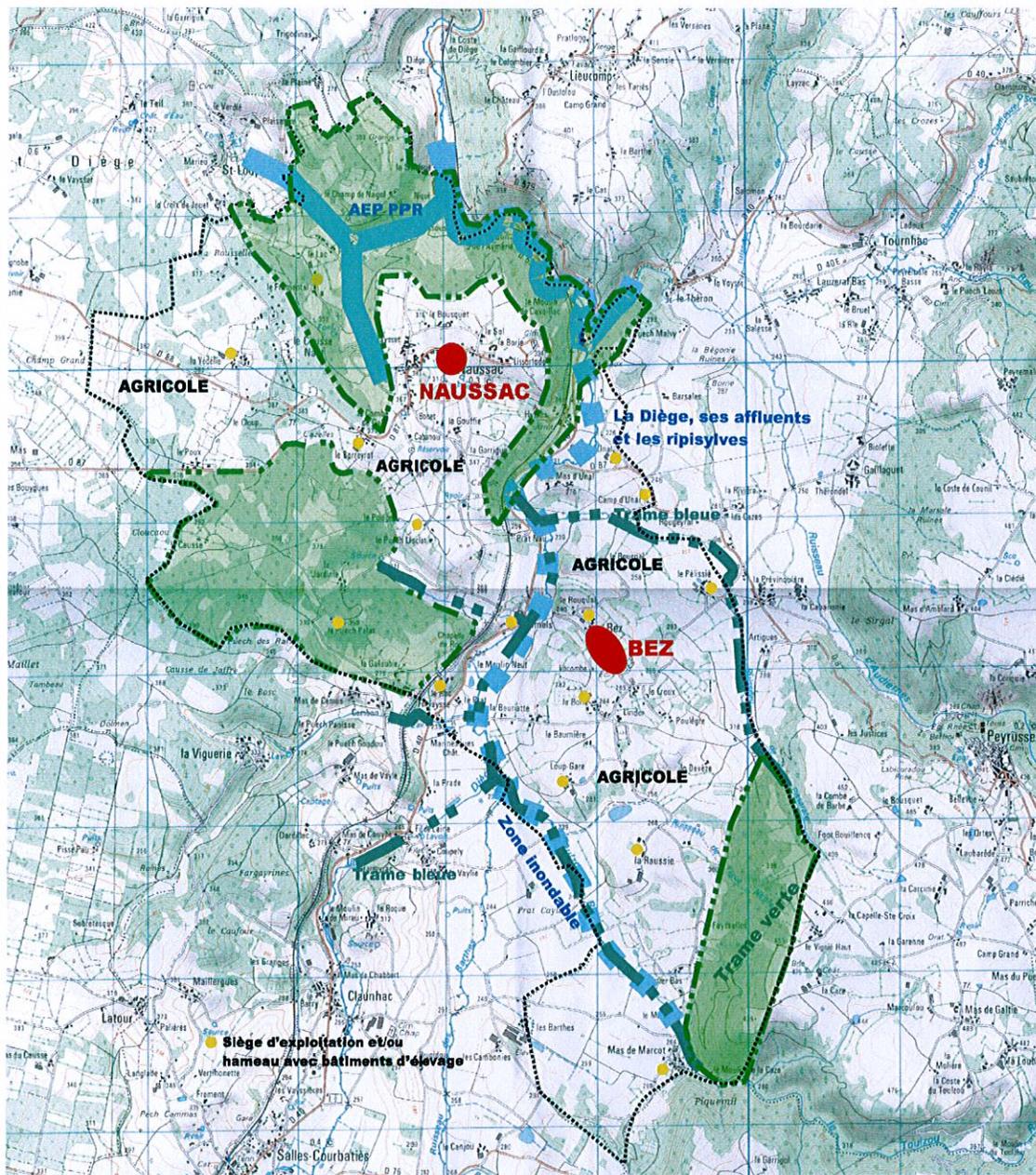
- Conforter les fonctions écologiques et paysagères, les continuités
- Valoriser les paysages boisés, les versants, les lignes de crête, le Causse
- Identifier la trame Verte

La trame verte et bleue pour prendre en compte :  
 Les continuités écologiques  
 Les paysages  
 Les Périmètres de protection AEP  
 Les Zones inondables



## L'activité agricole à pérenniser

- Préserver les terres agricoles : plaine, terrefort et cause
- Regrouper les constructions des bâtiments à proximité de l'existant déjà viabilisé et éviter le mitage.
- Prendre en compte la qualité architecturale des hameaux anciens, des corps de ferme et des co-visibilités... pour les nouvelles constructions
- Ne pas construire dans les zones inondables
- Préserver les cônes de vues depuis les lignes de crête et les séquences routières des principaux axes traversant la commune
- Identifier les bâtiments d'intérêt patrimonial ou architectural pour changer leur destination dans les zones agricoles



## L'habitat : conforter le cadre rural

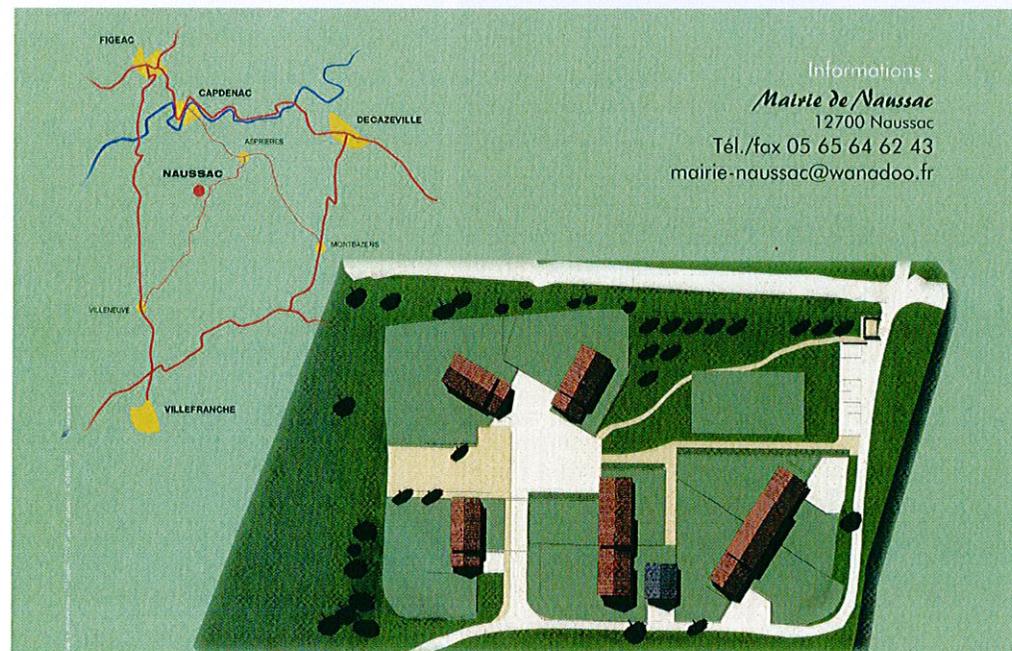
- Conserver l'organisation traditionnelle en village, hameau et corps de ferme :
- Contenir l'étalement des zones constructibles
- Densifier sous la forme de petits pôles d'habitat
- Couvrir les besoins pour maintenir le rythme annuel des constructions

### 1 Les deux villages de Bez et Naussac

- Revitaliser les villages centre
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Réhabiliter et changer la destination du bâti mixte
- Conserver et valoriser la trame végétale et les liaisons douces
- Maintenir un écrin autour des villages par des coupures vertes

### 2 Organiser des petits pôles à proximité des deux villages

- Respecter leurs principes d'organisation
- Les relier par des liaisons douces ou mixtes au village centre



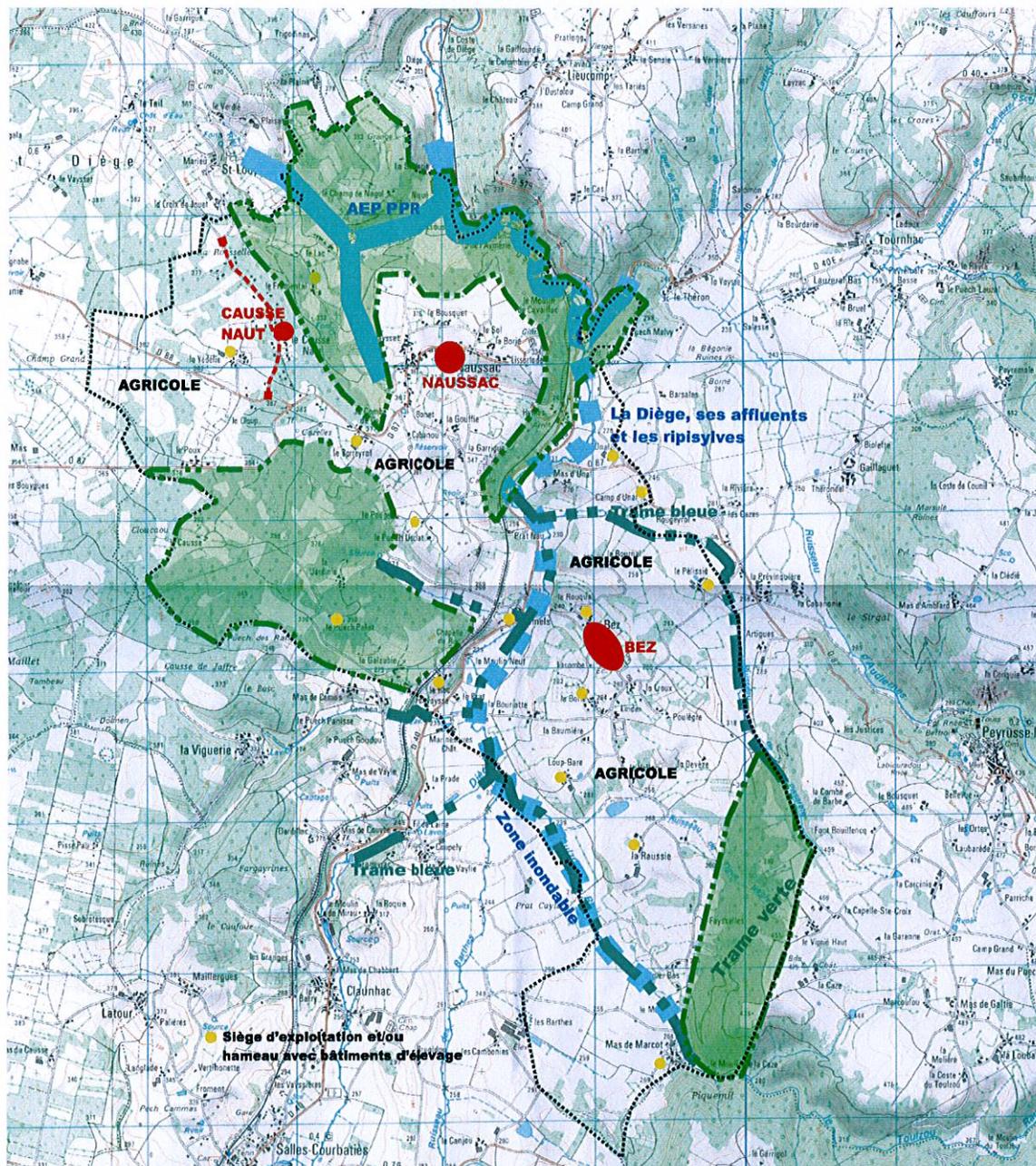
## L'habitat : conforter le cadre rural

### 3 Le projet le Vallon :

- Un projet structurant et novateur
- Se démarquer des autres communes
- Créer un hameau intergénérationnel, adaptés aux nouveaux modes de vie
- Avec des espaces collectifs et des espaces privés
- En exemple pour composer les pôles d'habitat

### 4 Les hameaux

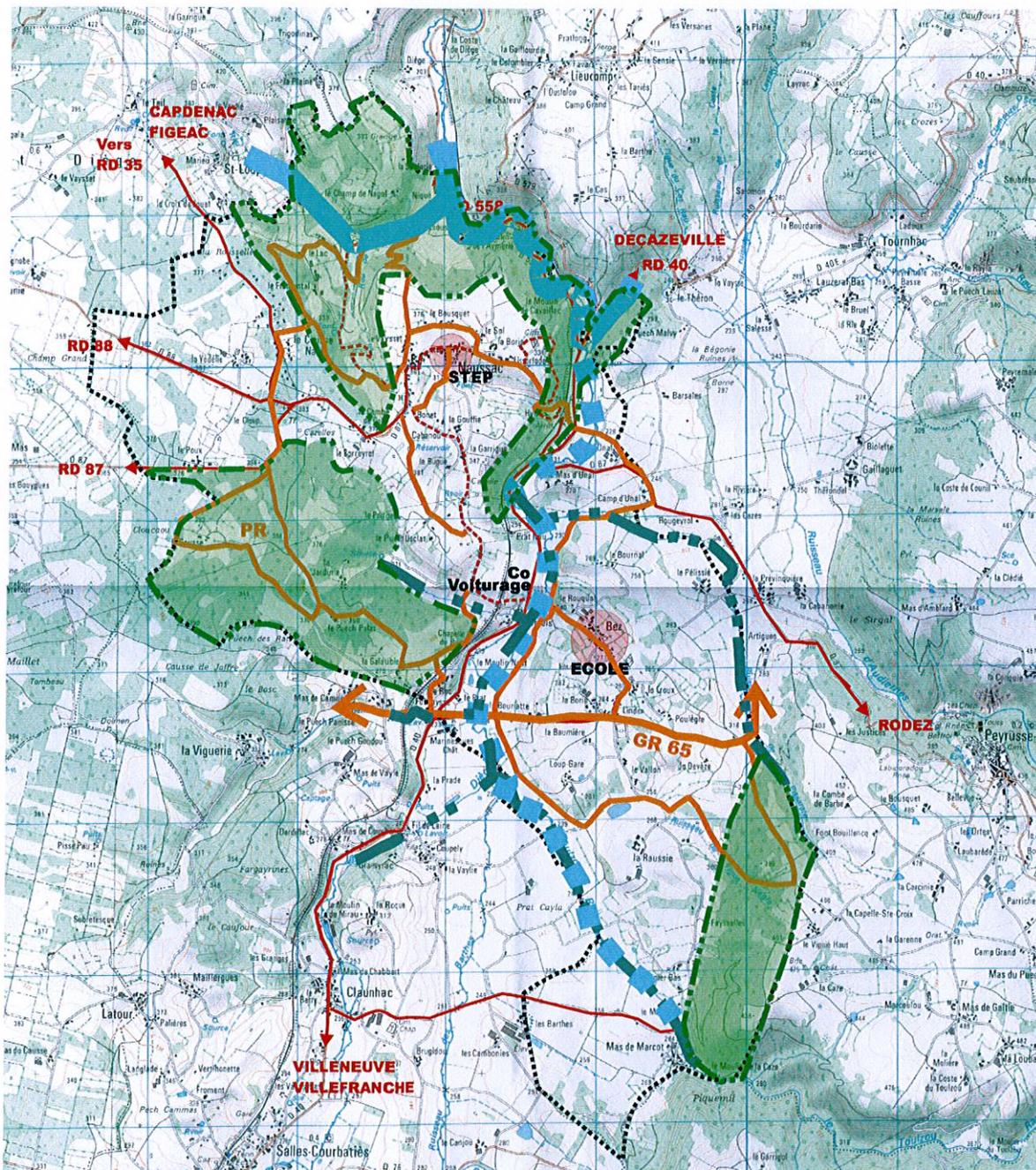
- Respecter leur composition
- Réhabiliter, changer la destination du bâti mixte et densifier sous conditions
- Conserver et valoriser la trame végétale et les liaisons douces
- Tenir compte de la capacité du réseau AEP et du diagnostic du SPANC
- Privilégier les essences locales pour les plantations
- Maintenir les coupures vertes pour éviter la linéarisation de l'urbanisation



## L'habitat : conforter le cadre rural

### 5 Causse Naut : un quartier à qualifier et à structurer en petits pôles

- Contenir l'étalement de l'urbanisation
- Extraire les parcelles mal desservies par les réseaux,
- Densifier les parcelles vacantes, optimiser les grandes parcelles construites
- Mixer les fonctions habitat et agricole
- Organiser des petits pôles en tenant compte de l'espace public de loisirs
- Créer une liaison douce en site propre le long de la voirie de desserte pour donner une unité « caussearde » continue et traiter les questions de sécurité routière



## Les services aux populations, les espaces et équipements publics à maintenir

- Conforter les aménagements des opérations cœur de village pour un cadre de vie attractif
- Maintenir :
  - L'école,
  - Les services ambulants,
  - Les services à domicile des personnes âgées en lien avec la communauté de communes
  - Le fonctionnement de la STEP
- Faire connaître les aides des différents organismes pour les économies d'énergie, les transformations des logements des personnes âgées
- Faciliter le développement des nouvelles communications numériques en lien avec le schéma départemental de développement

## Les déplacements à faciliter

- Conserver les liaisons par les chemins entre villages et hameaux
- Prévoir une aire de co-voiturage au carrefour de Bez et Naussac
- Poursuivre transport à la demande et les services du taxi train



## **Les loisirs et le tourisme à accompagner**

- Accompagner le développement de la Randonnée, du vélo
- Mailler les liaisons douces, les PR et le GR 65
- S'appuyer sur le Site de Marinesque, les moulins de la Diège...
- Développer l'accueil à la ferme
- Maintenir et développer le tourisme et l'hébergement touristique

## **Le patrimoine non protégé à valoriser**

- Préserver les corps de ferme, les hameaux de caractère et les villages
- Poursuivre l'inventaire du petit patrimoine, le préserver